

Délibérations du 20 mars 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 20 mars 2026, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 22

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, François DAVID-CAMPS, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Erica DUMONT, Quentin MAGOGÉAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KCHOUM, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Célia PASCALE, Ruben PEREIRA-RIBEIRO ;

Représentés : Raphaël MINJARD, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES, Tao MOUNIER ;

Invités : Rudy DUFAEL, Mathis GIROUD, Pierre-Yves STEUNOU ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Avancement de l'accréditation

Les ateliers du SPS pour aider les équipes à concevoir les maquettes ont commencé. Tous les jeudis matin est proposé un atelier de prise en main de l'outil SGCE, et les jeudis midi une permanence a lieu pour répondre aux questions.

Lors d'une réunion tenue par la DGESIP à propos du logiciel FRESQ, nous avons eu la confirmation que l'accréditation durera de 2027 à 2033.

Concernant le calendrier universitaire de la prochaine accréditation : un calendrier de 12 semaines de cours sera adopté. Il y a eu un travail avec la DIMMO pour voir ce qu'il était possible de faire afin de trouver un compromis qui permette de satisfaire réussite étudiante, desserrement du calendrier, activité de scolarité, rythme satisfaisant pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et le personnel administratif, respecter la réglementation et se coordonner avec les autres établissements.

Les deux premiers scénarios à 10 ou 11 semaines de cours : La DIMMO nous a alerté sur le taux d'occupation des places, qui serait largement dépassé dans de tels scénarii (par exemple un taux d'occupation de 140% de l'amphi Laprade).

Les deux autres scénarios à 12 semaines de cours : cela réduit l'activité pédagogique. Mais un scénario avec seulement 2 semaines d'examens risque d'être compliqué à tenir, car il y aura pour la prochaine accréditation plus de CM et un retour à l'examen sur table pour pallier à l'usage de l'IA lors d'examen en distanciel.

Donc nous proposons un scénario à 3 semaines d'examens pour desserrer l'organisation des examens et augmenter le temps de correction de copie.

Remarque : Cette semaine d'examen avant les vacances de Noël est assez rude pour les étudiants.

Question : Concernant les examens, est-il nécessaire de maintenir 3 semaines d'examens pour la session de rattrapage ?

Réponse : Tout dépendra des MCCC, qui nous permettent de savoir le nombre de créneaux dont on a besoin.

Question : Y aura-t-il une certitude d'avoir une semaine de révisions entre le dernier cours et le premier examen ?

Réponse : Si c'est une semaine de rattrapage de cours, on ne peut pas le garantir. C'est une des limites de ce scénario.

Remarque : Il faudrait se rapprocher des collègues qui fonctionnent en contrôle continue.

Remarque : En droit, nous faisons des « CC finaux », des CT qui ne disent pas leur nom, mais qui permettent de soulager l'organisation, et de laisser un temps de correction de copie.

02 – Calendrier des inscriptions administratives 2026-2027

Présentation des dates d'ouverture des inscriptions administratives pour l'année universitaire 2026-2027.

04 – Bilan de la mission handicap provisoire

I/Situation initiale et ce qui a été mis en place

Dernière semaine de janvier : Ensemble de l'équipe en arrêt maladie : plus de 200 demandes de notifications en attente pour le second semestre

Une MH provisoire

- Création d'un bureau dédié et d'un accueil BDR + PDA
- Mise en place d'une équipe de 2 vacataires + 1 EPR + 4 étudiants
- Mise en place d'une formation de toute l'équipe
- Création de fiches de procédures pour les cas les plus fréquents
- Téléprocédures :
 - Prise de RDV Affluences
 - Dépôt des avis SSE

Un échange avec les médecins du SSE

- Echange avec les médecins sur la gestion de l'urgence
- Mise en place d'un cycle de réunions MH/SSE pour concerter les procédures

Une communication

- Mail envoyé à tous les étudiants et personnels par transparence
- Mise à jour de la page Web
- QR codes accessibles pour les téléprocédures

II/Missions assumées

Les tâches assurées

Accueil et information des étudiants ESH :

- Sur les 2 campus
- Par mail
- Par téléphone

Traitement des 284 avis SSE et édition de 235 notifications

Gestion du recrutement, de l'affectation et de la rémunération des assistants MH (surveillants, preneurs de notes, secrétaires, etc...)

Gestion des demandes de salles individuelles *Oxylia*

Réception des prises de RDV des étudiants

Les tâches non assurées

Aménagements complexes (ex : achat de PC, nouveaux preneurs de notes, tutorat, logiciels, adaptation ou dispense d'une épreuve)

Rendez-vous systématiques avant édition de la notification

Accompagnement médico-social (lien MDPH, etc...)

III/Retour progressif à la normale

Février

Gestion de l'urgence

Mise en place de la Mission handicap Provisoire

Continuité de service public assurée

Mars

Retour de trois référents MH permanents sur quatre

Recrutement d'un référent MH permanent – arrivée en avril

Fermeture de la MHP au 02/03/2026 et reprise de la MH classique avec appui d'un vacataire MHP

Avril à Juin

Stabilisation de l'équipe permanente

Fonctionnement « normal » de la MH

Retour d'expérience des deux équipes

Mise en place d'un Plan d'Accompagnement et réflexion sur les parcours étudiants et les processus

IV/Enseignements retenus de l'expérience et chantiers en cours

Les enseignements retenus

Des processus perfectibles (efficacité, digitalisation, accessibilité)

La nécessité de qualifier et quantifier l'accroissement de l'activité pour mieux l'appréhender

La nécessité d'une meilleure prise en compte des enjeux réglementaires et de scolarité

Les chantiers en cours

Sous l'impulsion de la DGSA DVEC et du VP :

Lancement d'une réflexion collective sur le parcours des ESH à l'université

Mise en place d'un Plan d'Accompagnement de la MH et préfiguration d'un projet de Service

Développement des synergies SSE/MH avec réunions mensuelles

Cartographie de l'offre MH existantes et formalisation des processus

Recrutement de deux stagiaires pour collecter et approfondir les données disponibles

Remarque : Est-ce que ces arrêts sont dus au hasard, ou y a-t-il des problèmes plus structurels ?

Réponse : Oui c'est structurel, 4 personnes ont dû gérer 1130 étudiants

Remarque : Ces arrêts en série indique clairement que ça ne va pas. Il y a une augmentation des charges, mais pas du personnel pour pouvoir absorber cette augmentation. Si ces personnes sont en arrêts, c'est qu'il y a une véritable souffrance, de la part de personnes qui sont entièrement dévouées à leur mission. La mise en place des aménagements est aussi une lourdeur en composante.

Question : Est-ce que les exigences ne sont pas trop élevées ? A l'ICOM, 6 étudiants devaient être dans une seule salle, mais on n'a pas pu. On a fait au mieux, mais on n'a pas pu respecter cet aménagement.

Réponse : Les aménagements sont toujours conditionnés à la faisabilité pratique dans les composantes. Nous avons une augmentation du nombre d'ESH, mais aussi une augmentation des cas complexes.

Remarque : Il faut peut-être se poser la question de la prise en charge des étudiants au moment où ils sont inscrits. Au moment du dépôt du dossier d'aménagement, pour les personnes en situation complexe, un parcours différencié peut-il être mise en place pour les accueillir comme il se doit ?

Réponse : Il y a des cas qui se déclarent en cours de cursus. On libère du temps pour les cas complexe en « automatisant » les cas simples. L'accompagnement des étudiants SH sont l'affaire de tous, et pas seulement du SSE et de la MH.

06 – Note sur l'évolution des effectifs des étudiants en situation de handicap (ESH)

Comme chaque année, l'Université Lumière Lyon 2 recense et comptabilise tous ses étudiants et étudiantes en situation de handicap (ESH). Ces informations sont établies au 30 juin de l'année universitaire en cours puis transmises au ministère lors de l'enquête annuelle de recensement des étudiants en situation de handicap.

Sur la période de 2022 à 2024, les effectifs des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 ont augmentés de 5%, passant de 26 369 à 27 659. Les effectifs des ESH ont augmentés de 26% passant de 897 à 1 133. La part des ESH dans les effectifs totaux est passée de 3,4% à la rentrée 2022 à 4,1% à la rentrée 2024. Au niveau national, à la rentrée 2023, on recensait 64 000 ESH, soit environ 2,2% de l'effectif total des étudiants. L'université Lumière Lyon 2 accueille donc proportionnellement plus d'étudiants en situation de handicap.

Nombre et répartition des ESH

En 2024/2025, 65% des ESH sont inscrits en licence. Depuis 2022/2023, la part des ESH inscrits en licence diminue au profit de ceux inscrits en master. Cette dynamique est cohérente avec l'accroissement des effectifs totaux observés, les étudiants ayant réussi leur licence s'inscrivent en master ce qui explique la baisse proportionnelle des inscrits en licence.

On notera que la part des ESH inscrits en BUT est identique sur la période (4%).

La part des ESH inscrits à l'IPSYL est stable sur la période. ASSP et LESLA sont ensuite les composantes qui comptabilisent les plus grands nombres d'ESH. Elles représentent respectivement 14% et 13% de la population d'ESH.

Si le nombre d'ESH est relativement élevé en droit (FDJVD) -11% de l'effectif total des ESH-, leur part est faible au regard des effectifs de cette composante (2,8%). C'est LESLA qui accueille la plus grande proportion d'ESH au regard de l'effectif total de cette composante. SEG est la composante où il y a le moins d'étudiants en situation de handicap (1,5%).

Globalement, la part des ESH dans l'effectif de chaque composante augmente. Par exemple pour LESLA, on passe de 4,6% à 6,3% alors que l'effectif global diminue de 2 469 à 2 256.

Les différents types de troubles

Les troubles du langage ou de la parole, et les troubles du psychisme sont les deux types de troubles les plus représentés, à hauteur de 23% et 22%. La part des ESH ayant des troubles du langage ou de la parole a constamment augmenté depuis 2022/2023 alors qu'inversement, la part des ESH ayant des troubles du psychisme a baissé de 27% à 22%. Les quatre premières modalités de trouble représentent à elles seules 76% des ESH.

Selon les personnes et selon les troubles, les aménagements pour le cursus de formation ainsi que pour les examens ne sont pas les mêmes. Ceci est visible via le tableau suivant. 81% des ESH ont un temps majoré ou délai supplémentaire pour les examens. La pause avec un temps compensatoire est un des aménagements les plus fréquents (35% des ESH). Le nombre d'ESH bénéficiant d'une salle particulière a progressé de 5% (en 2023/2024) à 16% (en 2024/2025).

Précisions méthodologiques

Les effectifs, tableaux et graphiques présentés dans ce document sont issus du recensement des étudiants en situation de handicap commandité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ces données sont collectées au 30 juin de l'année universitaire en cours. Les données de ce recensement sont extraites du système d'information du service de la Mission Handicap (EKYTE). Ces données sont complétées des données administratives sur les inscriptions extraites du système d'information APOGÉE (application pour la gestion et organisation des étudiants et des enseignements).

~~07 – Note synthèse sur les chiffres clés et la réussite des néo-bacheliers~~

07 – Note synthèse sur les chiffres clés des effectifs de l'Université Lumière Lyon 2 au 15/01/2026

Rectification de l'objet de ce point en séance : il s'agit de la présentation des effectifs inscrits à l'Université au 15/01/2026

Méthodologie : Les effectifs présentés dans ce document correspondent aux données transmises chaque année au Ministère. Cette enquête recense les inscriptions arrêtées au 15 janvier, une date de référence unique permettant des comparaisons homogènes d'une année sur l'autre. Source : Apogée : Application pour l'Organisation et la Gestion des Enseignements et des Etudiants

Au 15 Janvier 2026, 27 821 étudiantes et étudiants étaient inscrits à l'Université. Cela représente une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année universitaire 2023/2024, et une légère augmentation de 0,6 % par rapport à l'année universitaire 2024/2025.

Comme les années précédentes la part des femmes reste stable. Elles sont 19 642 inscrites à l'Université Lumière Lyon 2 à la rentrée 2025/2026. Le taux de féminisation est le plus élevé à la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié qui comptabilise 3 252 étudiantes.

Type de bac des néo-bacheliers et néo-bacheliers inscrits en 1ère année :

Bac Général : 3 091 soit 81%

Bac technologique : 536 soit 14 %

Bac Pro : 211 soit 5 %

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

